

CIRCULAIRE N° 1539

DU 10-07-2006

Objet : Centres psycho-médico-sociaux.

**Normes d'encadrement pour la guidance psycho-médico-sociale dans
l'enseignement en alternance**

Réseaux : CF / LS / OS

Niveaux et services : Centres PMS (ordinaires et spécialisés)

Période: : Année scolaire 2006-2007

- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Pouvoirs Organiseurs des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française

Pour information:

- A l'Inspection des Centres P.M.S.
- Aux Fédérations des Pouvoirs Organiseurs (CPEONS-FCPL)
- Au Conseil supérieur de la Guidance P.M.S.

Autorités : DGEO

Signataire : Lise-Anne HANSE

Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire - CPMS

Personne(s) ressource(s) : Guy BLIN - Nicole LORAND, Bureau 1F130- 1F132,

Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles Tél. 02/690.85.03 et 02/690.85.04

Référence facultative : CIRCULAIRE C.F. 2006 / 06

CIRCULAIRE SUBV. 2006 / 05

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 1 page

- annexes : 0

Téléphone pour duplicata : 02/690.85.03 et 02/690.85.04

Mots - clefs : CEFA 2006-2007

Objet: Normes d'encadrement pour la guidance psycho-médico-sociale dans l'enseignement secondaire en alternance.

J'ai l'honneur de vous informer que les normes d'encadrement accordées en 2005-2006 en vue d'assurer la guidance P.M.S. des élèves de l'enseignement secondaire en alternance, sont prorogées pour une période d'un an débutant au 1^{er} octobre 2006.

Pour rappel, l'encadrement supplémentaire 2005-2006 avait été fixé à:

- 1/4 de charge à partir de 12 élèves;
- 1/2 charge à partir de 24 élèves;
- 1 charge complète à partir de 72 élèves.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.